Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20231219-VD20231218\_4-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## du Conseil Municipal de Dijon

#### Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Monsieur Franck LEHENOFF Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadioua BELHADEF Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Joël MEKHANTAR Monsieur Denis HAMEAU Madame Océane GODARD Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Mélanie BALSON Madame Catherine DU TERTRE Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Monsieur Bruno DAVID Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Monsieur Philippe THIRION

#### Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

VD20231218 4 N°4 - 1/3

**OBJET: FINANCES** 

#### Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Conformément aux articles L 5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2021 est venu préciser les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder à l'actualisation :

- de l'autorisation de programme au titre d'« Ambition éducative 2030 » ;
- des autorisations de programme et d'engagement de la Gestion connectée de l'espace public OnDijon ;
- de l'autorisation de programme relative à l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) avec la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno ;
- de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Base nautique du Lac Kir :
- de l'autorisation de programme pour la rénovation et l'extension de la Maison des Associations.

Le détail de ces différentes opérations est explicité dans l'annexe jointe au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5217-10-7;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les actualisations des autorisations de programme et d'engagement présentées dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

SCRUTIN POUR: 52 ABSTENTION: 7

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 8 PROCURATION(s)

VD20231218\_4 N°4 - 2/3

Le secrétaire, Madame MONTEIRO Le Maire, Monsieur REBSAMEN

VD20231218\_4 N°4 - 3/3